



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/996
14 April 2011

FRENCH
Original : ENGLISH

859ème séance plénière

PC Journal No 859, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 996
ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN
DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2011

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision No 3 du Conseil ministériel de Porto relative à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité,

Prenant en considération sa Décision No 989 sur les dates de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2011,

Prenant en considération la recommandation du Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Décide d'organiser la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2011 conformément au programme, à l'ordre du jour et aux modalités d'organisation figurant dans les annexes à la présente décision.

CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2011

Vienne, 29 juin – 1er juillet 2011

I. Programme

Mercredi 29 juin 2011

15 h 15 – 17 h 45 Séance spéciale sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération

Jeudi 30 juin 2011

10 heures – 13 heures Séance d'ouverture

15 heures – 18 heures Séance de travail I : Menaces et défis transnationaux : renforcement de la cohérence de la réponse de l'OSCE et de son interaction avec les autres acteurs internationaux

Vendredi 1er juillet 2011

10 heures – 12 h 30 Séance de travail II : Alerte précoce, prévention des conflits, gestion des crises, règlement des conflits et relèvement après un conflit : enseignements tirés et voie à suivre

15 h 15 – 17 h 45 Séance de travail III : Revitalisation, actualisation et modernisation des régimes de maîtrise des armements conventionnels et de mesures de confiance et de sécurité (MDCS) : défis et possibilités

17 h 45 – 18 h 15 Séance de clôture

II. Ordre du jour

Séance spéciale sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération (29 juin 2011, 15 h 15 – 17 h 45)

Cette séance donnera aux participants l'occasion de s'intéresser, notamment, à la question du renforcement de l'interaction avec les partenaires pour la coopération, y compris l'Afghanistan, en explorant :

- les possibilités qui s’offrent à l’OSCE de contribuer efficacement aux efforts internationaux collectifs visant à promouvoir la stabilité et la sécurité dans ses zones adjacentes, en particulier en Méditerranée et en Asie ;
- les moyens d’améliorer la coopération avec les autres acteurs internationaux.

Séance d’ouverture

(30 juin 2011, 10 heures – 13 heures)

La séance d’ouverture, placée sous le thème général « Vers une communauté de sécurité : ce qui est à faire », définira le cadre de la Conférence en promouvant la vision d’une communauté de sécurité. Après le discours liminaire d’un invité de haut niveau, la séance d’ouverture donnera aux représentants des États participants et aux autres participants à la Conférence l’occasion d’échanger leurs vues dans une enceinte vaste et globale, notamment, en évaluant et en examinant les progrès réalisés après le Sommet de l’OSCE de 2010 à Astana, en traitant des questions de sécurité d’actualité et en se tournant vers l’avenir. Des initiatives dans la dimension politico-militaire qui seraient susceptibles de renforcer la sécurité euro-atlantique et eurasienne, y compris le rôle des organisations internationales et régionales, pourraient également être envisagées.

Séance de travail I : Menaces et défis transnationaux : renforcement de la cohérence de la réponse de l’OSCE et de son interaction avec les autres acteurs internationaux

(30 juin 2011, 15 heures – 18 heures)

Cette séance donnera aux participants l’occasion de s’intéresser notamment aux questions suivantes :

- identification d’un profil précis pour les contributions de l’OSCE aux efforts internationaux de lutte contre les menaces transnationales dans les domaines ci-après :
 - activités relatives à la police, y compris perfectionnement et réforme de la police ;
 - mesures de prévention et de lutte contre le terrorisme ;
 - sécurité et gestion des frontières ;
 - migration illégale ;
 - lutte contre le trafic de drogues et de précurseurs ;
 - criminalité organisée ;
 - cybersécurité ;
 - restriction de la prolifération des armes de destruction massive dans le contexte de la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l’ONU.

Séance de travail II : Alerte précoce, prévention des conflits, gestion des crises, règlement des conflits et relèvement après un conflit : enseignements tirés et voie à suivre

(1er juillet 2010, 10 heures – 12 h 30)

Cette séance donnera aux participants l'occasion de s'intéresser notamment aux questions suivantes :

- renforcement du rôle et de l'efficacité de l'OSCE dans les domaines ci-après :
 - prévention et règlement des conflits ;
 - gestion des crises et médiation ;
 - relèvement et réconciliation après un conflit ;
- amélioration de la coordination avec les acteurs internationaux tout au long du cycle d'un conflit.

Séance de travail III : Revitalisation, actualisation et modernisation des régimes de maîtrise des armements conventionnels et de mesures de confiance et de sécurité (MDCS) : défis et possibilités

(1er juillet 2011, 15 h 45 – 17 h 45)

Cette séance donnera aux participants l'occasion de s'intéresser notamment aux questions suivantes :

- l'environnement de sécurité changeant et les perspectives pour un cadre moderne de l'OSCE en matière de maîtrise des armements et pour les MDCS :
 - état actuel des accords de maîtrise des armements et des MDCS dans l'espace de l'OSCE ;
 - processus et perspectives d'actualisation du Document de Vienne 1999 ;
 - rôle futur de la maîtrise des armements et des MDCS dans le renforcement de la sécurité et l'amélioration de la confiance.

Séance de clôture

(1er juillet 2011, 17 h 45 – 18 h 15)

Le Président présentera, au cours de cette séance, une analyse préliminaire de la Conférence, ainsi que des recommandations formulées par les participants à la Conférence sur les moyens de faire progresser le dialogue de sécurité.

MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2011

Vienne, 29 juin – 1er juillet 2011

Informations générales

La dixième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, qui s'est tenue à Porto, par sa Décision No 3 en date du 7 décembre 2002, a établi la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité pour servir de cadre au renforcement du dialogue de sécurité et à l'examen des activités concernant la sécurité menées par l'OSCE et ses États participants, permettre un échange de vues sur les questions relatives à la maîtrise des armements et aux mesures de confiance et de sécurité, et promouvoir l'échange d'informations et la coopération avec les organisations et institutions internationales et régionales pertinentes.

Organisation

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice. Le Secrétariat diffusera un journal de la Conférence.

Chaque séance de travail aura un modérateur et au moins un rapporteur. Le Centre de prévention des conflits (CPC) fera fonction de coordonnateur pour préparer les séances.

La contribution du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité sera apportée conformément à ses procédures, à son mandat et à ses attributions. Au titre de cette contribution, la présidence de la troisième séance de travail sera assurée par un membre de la Troïka du FCS ou par le Directeur du CPC.

Les règles de procédure de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence. En outre, les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision No 762 du Conseil permanent) seront prises en considération.

L'interprétation sera assurée dans les six langues de travail de l'OSCE lors des séances d'ouverture, de travail et de clôture.

La Présidence coordonnera les préparatifs de la Conférence avec le Président du FCS et le Secrétariat de l'OSCE.

Un compte rendu détaillé de la Conférence sera distribué par le Président en exercice avant l'intersession d'été.

La presse sera informée par la Section de la presse et de l'information, selon qu'il conviendra.

Participation

Les États participants sont encouragés à se faire représenter par des responsables de haut niveau des capitales chargés d'élaborer la politique en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE.

Les institutions de l'OSCE, ainsi que le Secrétaire général et le CPC, participeront à la Conférence. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE et les partenaires pour la coopération seront invités à y participer.

La Présidence peut également inviter des chefs d'opérations de terrain de l'OSCE à participer à la Conférence. La possibilité d'inviter des chefs d'opérations de terrain en qualité d'orateurs principaux ou de modérateurs devrait être envisagée.

Les organisations internationales qui peuvent être invitées sont les organisations s'occupant de questions de sécurité mentionnées dans la Décision No 951 du Conseil permanent en date du 29 juillet 2010.

Il convient d'envisager la possibilité d'inviter des instituts scientifiques s'occupant de questions de sécurité, des groupes de réflexion de renommée internationale et des ONG en tant qu'orateurs principaux ou à se faire représenter en tant que membres des délégations nationales.

Directives générales à l'intention des participants

Les travaux de la Conférence seront répartis en six séances. La séance d'ouverture vise à offrir la possibilité de faire des déclarations officielles et à créer les conditions requises pour un débat de fond, ciblé et interactif lors des séances de travail. La séance d'ouverture comprendra l'allocution de bienvenue du Président en exercice ou de son représentant et le rapport du Président du FCS. La Présidence étudiera la possibilité d'inviter une (des) personnalité(s) de haut niveau à prendre la parole à la Conférence.

Les séances de travail porteront sur un sujet, présenté par un ou deux orateurs principaux, dont les exposés pourront être suivis d'un débat sur des thèmes subsidiaires pertinents mentionnés à l'ordre du jour.

L'objectif est d'avoir un débat interactif et ouvert.

Pour renforcer l'efficacité des activités concernant la sécurité dans les trois dimensions de l'OSCE, il est prévu d'examiner à chaque séance les interfaces en matière de sécurité ainsi que la question de la coopération avec d'autres organisations internationales.

Afin de promouvoir un débat interactif, les déclarations officielles lors de la séance d'ouverture et les interventions lors des séances de travail devraient être aussi concises que

possible et ne pas dépasser cinq minutes. La distribution préalable des déclarations et interventions favorisera le débat.

Les participants à la Conférence devraient informer, pour le 14 juin 2011 au plus tard, le Secrétariat de l'OSCE de la composition de leur délégation à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité en réponse à la circulaire d'information concernant les aspects organisationnels de la Conférence qui sera envoyée par le Secrétariat de l'OSCE.

Les États et les autres participants à la Conférence sont invités à présenter, pour le 20 juin 2011 au plus tard, toute contribution écrite qu'ils souhaiteraient apporter, notamment leurs réactions aux discours principaux.

Les contributions écrites devraient être soumises aux services de conférence qui en assureront la distribution. Les informations pourront également comprendre des contributions des institutions de l'OSCE et d'autres organisations internationales, le cas échéant.

Directives à l'intention des orateurs principaux

Les contributions des orateurs principaux devraient être axées sur le thème de la séance correspondante, préparant ainsi les discussions qui auront lieu au cours des séances de travail, et stimuler le débat entre les délégations en soulevant des questions appropriées et en proposant des recommandations éventuelles fondées sur les réalités de l'OSCE.

Le temps maximal de parole disponible est de 20 à 25 minutes par orateur principal.

Les orateurs principaux devraient être présents au cours de la totalité de la séance pendant laquelle ils prennent la parole et être prêts à participer au débat suivant leur exposé.

Pour permettre aux délégations de se préparer, les orateurs principaux devraient fournir une contribution écrite et leur résumé biographique au CPC pour le 14 juin 2011 au plus tard. Dans leurs exposés, les orateurs principaux devraient aborder les points les plus importants de leur contribution écrite.

Directives à l'intention des modérateurs et des rapporteurs

Le modérateur préside la séance et devrait faciliter et centrer le dialogue entre les délégations. Il devrait stimuler le débat en introduisant les points relatifs au thème des séances d'ouverture et de travail, selon que de besoin, afin d'élargir ou de centrer le débat.

Le compte rendu écrit du rapporteur devrait aborder les questions soulevées au cours de la séance de travail correspondante et porter sur les problèmes, les améliorations et les suggestions dont il aura été question au cours de la séance et sur toute autre information pertinente.

Aucun avis personnel ne devrait être donné.

Directives pour la participation d'autres organisations internationales

Les organisations internationales peuvent participer à toutes les séances. Elles sont invitées à axer leurs contributions sur des aspects de la coopération avec l'OSCE entrant dans le cadre de la séance correspondante.

Les organisations internationales devraient fournir aux services de conférence, pour le 20 juin 2011 au plus tard, des informations factuelles utiles aux participants à la Conférence.